

DÉCISION N^o : 2004-MC-3191

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 680750

DOSSIER N^o : 20319

Objet : The Prospectus Group Inc.
Demande de dispense de prospectus

Vu la demande présentée le 20 août 2004;

vu les articles 11 et 50 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») :

dispense The Prospectus Group Inc. (dont la dénomination sociale sera « Route 1 Inc. ») de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement de 54 068 100 actions ordinaires auprès des actionnaires de IP Co Limited, en échange de leurs titres dans le cadre d'un regroupement de sociétés, conformément aux informations déposées auprès de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier.

Fait à Montréal, le 30 septembre 2004.

(s) Marie-Christine Barrette
Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des sociétés
ARL/ale